

GRAIN DE MOULINS

Bulletin municipal de Moulins-lès-Metz

● PRINTEMPS 2025

Numéro
85

FOLIES Ô CHÂTEAU

Château Fabert
et alentours

7 ET 8
JUN

samedi 7 juin : concerts

dimanche 8 juin :
animations familles



 [villedemoulinslesmetz](https://www.facebook.com/villedemoulinslesmetz)





Horaires Mairies

• QUARTIER CENTRE :
6 rue de la Mairie
57160 MOULINS-LES-METZ
Tél : 03 87 60 44 60
Email : accueil@moulins-les-metz.fr

Ouverture au public

- lundi : de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mardi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 17h
- samedi : permanence état civil de 10h à 12h

• QUARTIER SAINT-PIERRE :
31 rue Chaponost
(entrée de l'école élémentaire Paul Verlaine)
Tél : 03 87 60 44 60

Ouverture au public de la mairie annexe :

- lundi de 13h30 à 17h30 : service état civil et élections
- mardi après-midi sur rendez-vous : services sociaux départementaux CCAS
- mercredi de 8h30 à 11h30 : police municipale
- jeudi de 13h30 à 16h30 : service scolaire, périscolaire, culturel et sportif
- vendredi de 8h30 à 12h : service urbanisme

LE GRAIN DE MOULINS

Bulletin municipal de Moulins-lès-Metz
Tirage 3100 exemplaires
Directeur de la publication : Jean BAUCHEZ
Rédacteur en chef : Jean-Yves BÈGUE
Infographie et mise en page : Hélène LECLERCQ
Photos : Mairie de Moulins-lès-Metz
Impression : Addigraphic
Dépôt légal : N°201 305.0057
2ème trimestre 2025
N° ISSN 1283-5471

SOMMAIRE

3. Edito

4-5. Le budget primitif 2025

5. La Commune soutient Mayotte

6. Trombinoscope du CMJ 2024-2027

7. Présentation du séjour ados et participation de la commune aux frais de séjour

8. Inscriptions scolaires et périscolaires 2025-2026

9. Scolarité à domicile - Folies Ô Château 2025 : recherche de bénévoles

10. Rénovation du Grand-Orgue Alfred Wild de l'Église Saint-Pierre-aux-Liens et du stade Louis Armand

11. Derniers coups de pinceau à la maternelle Verlaine - La dératisation

12. Nouveau RLPi pour la commune - Le retour des plantations mécanisées

13. Guide du lombricompostage

14-15. Retour en images

16-17. Dossier central : les Folies Ô Château

18-21. Retour en images

22-23. Environnement

L'herbe de la Pampa désormais interdite en France

24. Culture

La sirène bifide de Moulins-lès-Metz

25. Eurométropole :

Bilan du broyage des sapins - Retour de la navette Metz'O

26. Portrait

Claude VIVENOT, nouveau conciliateur de justice pour la commune

27. Info pratique

Pas de travaux sans autorisation

28. Agenda

29. Etat civil

30. Numéros utiles et recette

31. Tribune libre : expression des groupes politiques

Le Mot du Maire



Chères Moulinoises, chers Moulinois,

La dernière année du mandat que vous nous avez confié en 2020 vient de commencer. Les années s'enchaînent, trop vite dit-on souvent, mais elles n'ont en rien entamé notre enthousiasme et notre volonté d'œuvrer au service de Moulins-lès-Metz, des Moulinoises et des Moulinois de tous les âges. Le budget que vos élus viennent de voter, à l'unanimité, témoigne de leur volonté intacte d'embellir, d'améliorer, toujours et encore, la vie dans notre chère ville.

Les dépenses de fonctionnement demeurent maîtrisées, nettement au-dessous de celles des communes de la même strate, et les taux d'imposition n'augmenteront pas cette année, comme ils n'ont pas augmenté durant la plupart des années qui se sont écoulées depuis que vous nous avez accordé votre confiance.

Nous continuerons cette année à investir pour le bien des Moulinois d'aujourd'hui et de demain : les travaux de réhabilitation et d'embellissement de l'école maternelle Verlaine vont s'achever ; les Tennis moulinois de la Saussaie vont être rénovés et rajeunis ; l'église Saint-Pierre-Apôtre de Moulins-Centre va être remise en valeur ; l'espace situé entre la Mairie-école et l'église sera restructuré ; le projet de rénovation du terrain de football du stade Louis Armand va entrer dans sa phase active et connaîtra son achèvement l'an prochain.

Notre détermination à œuvrer au service des Moulinois est toujours la même et je vous invite à participer nombreux aux animations organisées par votre commune et ses associations, en particulier aux "Folies Ô Château", qui se dérouleront les 7 et 8 juin, et, pour les plus jeunes d'entre vous, à "Moulins fête l'été 2025", entre le 6 et le 25 juillet.

Bonne lecture et excellent été à toutes et à tous !

Le Maire, Jean BAUCHEZ

entre ville

Le budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 a été adopté à l'unanimité des élus lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2025. Il s'élève à 10,782 M€ : 6 861 087 € pour la section de fonctionnement et 3 920 763 € pour la section d'investissement.

Dans un contexte national et international fait d'incertitudes économiques et géopolitiques, la Commune a construit son budget 2025 sur la base d'une gestion financière rigoureuse et agile lui permettant de conserver des capacités futures d'investissement. Concernant les dépenses de fonctionnement, la Commune renforce ses efforts pour en maîtriser l'évolution notamment par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et équipements municipaux.

Il est important de noter que le Projet de Loi de Finances 2025 prévoit de faire contribuer les collectivités territoriales à la résorption du déficit national.

Pour 2025, les dépenses réelles d'équipement en section d'investissement se montent à 1,603 million d'euros.

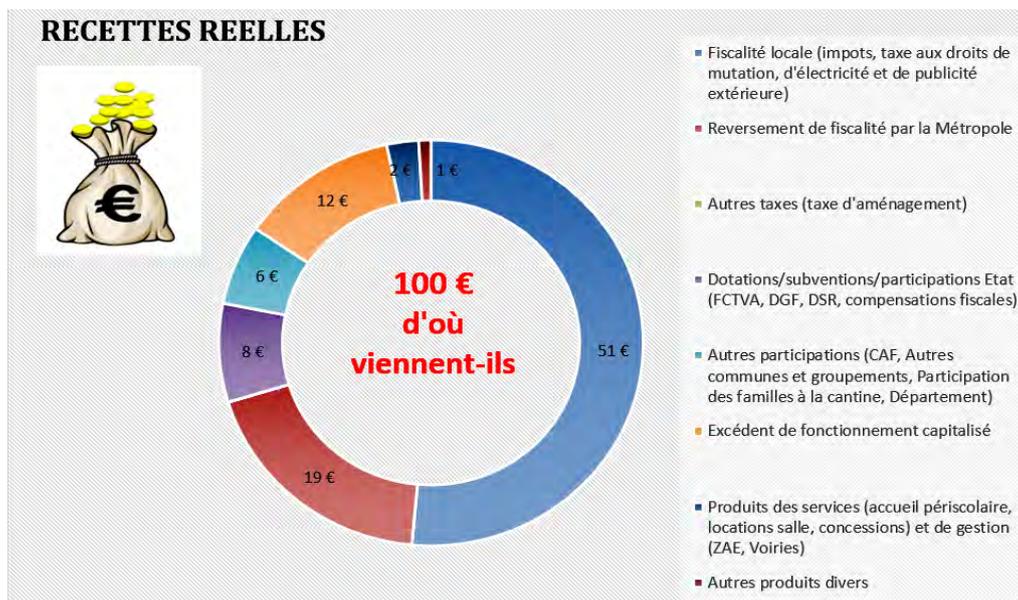
Ces crédits permettront la mise en œuvre d'un programme d'investissement portant notamment sur la réalisation des principales opérations suivantes : l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires, la dernière phase de remplacement de l'éclairage public par du LED, des mises en conformité de nos bâtiments, des études pour les rénovations à venir, la réfection des façades de l'Église Centre et le remplacement des zingueries de l'Église Saint-Pierre,

l'aménagement des aires de jeux, la pose d'un nouveau colombarium au cimetière Saint-Pierre, la mise en œuvre de la Gestion Technique Centralisée de plusieurs chaudières (ensemble d'automatismes, régulateurs, capteurs, actionneurs et superviseur permettant la commande et la supervision d'un usage) entraînant des économies sur les fluides.

À ces crédits, il faut ajouter les crédits reportés de l'exercice 2024, notamment ceux de la rénovation de l'école maternelle Verlaine et de réfection globale de la zone de loisirs du tennis de la Saussaie.

La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement initiée depuis plusieurs années se poursuit. Les dépenses réelles s'établissent à 5,287 millions d'euros soit une progression de 2,65 % par rapport au budget 2024, niveau globalement similaire à l'inflation, malgré de nouveaux recrutements et les augmentations décidées par l'État (taux de cotisation retraite, SMIC, URSSAF).

La maîtrise des équilibres financiers passe aussi par celle de la dette à laquelle la Ville recourt de manière mesurée malgré son importante capacité de désendettement (moins d'une année). Ce ratio, indicateur de solvabilité, est bien inférieur à la moyenne des villes de même strate. Ainsi la dette par Moulinois s'élève à 413 €, emprunt 2024 inclus, quand la dette moyenne était de 780 € par habitant en 2023. Aucun emprunt nouveau n'est prévu au budget 2025.





Les taux d'imposition

Conformément au DOB 2025 (Débat d'Orientation Budgétaire), le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux d'imposition 2025 :

	Taux 2025 de la commune de Moulins-lès-Metz	Taux moyens 2023 des communes de même strate
Taux de taxe d'habitation	11,32 %	15,96 %
Taux de taxe foncier – bâti	29,09 %	39,82 %
Taux de taxe foncier non bâti	58,43 %	52,79 %

A base constante, le contribuable règlera le même montant qu'en 2024. Il est rappelé aux Moulinois que l'État fixe la révision des valeurs locatives. Le projet de loi de finances pour 2025 **ne plafonne pas la révision des valeurs locatives qui servent de base de calcul à la taxe foncière.** Celles-ci seront donc revalorisées selon la formule habituelle, en suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre. **L'augmentation (sur la valeur locative = bases) pour 2025 devrait donc avoisiner 1,7 %.**

Les ratios

La commune a des ratios bien inférieurs à ceux de l'exercice 2023 des communes de même strate.

INFORMATIONS FINANCIERES – RATIO en €/habitant	VALEUR DE LA COMMUNE BUDGET 2025	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE (dernier exercice connu 2023)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 025,49	1 163,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	848,01	1 307,00
Dépenses d'équipement brut / population	310,84	398,00
Encours de dette / population	413,27	780,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	48,63 %	47,48 %

Solidarité : la commune de Moulins-lès-Metz soutient Mayotte

Suite au passage du cyclone Chido ayant ravagé Mayotte et détruit la quasi-totalité des bidonvilles de l'île le 14 décembre dernier, la commune de Moulins-lès-Metz a voté une aide financière de 5 000 € afin de soutenir les habitants en leur apportant les éléments de première nécessité et aider à la reconstruction de l'île.

À travers ce geste de solidarité, notre commune souhaite apporter un soutien concret aux habitants sinistrés et participer à l'effort de reconstruction.



Présentation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes



TROMBINOSCOPE CMJ 2024-2027



 <p>Lyna ALLAQUI</p>	 <p>Louisa BOUHOUHOU</p>	 <p>Noëline BULEMVO BAVARIN</p>	 <p>Mathias DESPERAZ</p>
 <p>Ella FOUCAULT</p>	 <p>Adline HAMM</p>	 <p>Loula HANGGELY</p>	 <p>Gabriel LUZIGNANT</p>
 <p>Marcus MATTANA</p>	 <p>Gabrielle NICOLAS</p>	 <p>Sacha PAOLETTI</p>	 <p>Alexandre ROEMER</p>
 <p>Victor TISON</p>	 <p>Chloé ROYER</p>	 <p>Yaël VILLENNO</p>	

Prends part à l'aventure de l'été 2025 : sensations fortes et souvenirs garantis !

Tu as soif d'aventure, de fun et de défis entre potes ? Cet été, cap sur le Domaine de Longemer du 6 au 18 juillet pour 13 jours de pure adrénaline et de moments inoubliables !

Au programme :

- VTT sur des sentiers sensationnels
- Escalade pour repousser tes limites
- Kayak pour dompter les eaux
- Accrobranche pour une dose d'émotion en hauteur
- Astronomie pour admirer les mystères du ciel
- Baignade dans le lac et la piscine
- Veillées de folie
- Et bien plus encore !

Le tout encadré par une équipe d'animation survoltée, prête à te faire vivre un été exceptionnel.

Et après l'effort, le réconfort ! Profite de la piscine du camping pour te détendre, échange des fous rires avec tes nouveaux amis et termine ton séjour en beauté avec la grande boom de fin de colo.

Pourquoi choisir ce séjour ? Parce que c'est 100 % fun, 100 % sensations et 100 % souvenirs gravés à jamais. Viens vivre une expérience unique dans un cadre exceptionnel, avec une ambiance de folie !

Inscris-toi dès maintenant !

Pour plus d'informations : 06 30 27 87 44 ou

animations.ado@moulins-les-metz.fr

C'était la meilleure colo de ma vie !
Chaque jour, on faisait des activités incroyables : escalade, kayak, grands jeux... et les veillées étaient trop drôles. J'ai rencontré des amis géniaux et j'espère trop revenir l'année prochaine !

Au début j'étais un peu stressée parce que je ne connaissais personne, mais au final, je me suis bien amusée ! J'ai adoré la sortie accrobranche et les jeux en équipe. Par contre, les repas n'étaient pas toujours à mon goût, mais bon, ça fait partie de l'expérience !



Les animateurs étaient vraiment trop cools ! Toujours là pour nous faire rire et nous motiver. L'ambiance était super bonne, on se sentait comme une grande famille. Je garderai plein de souvenirs de cette colo !

3ème année que je viens et c'est toujours aussi génial ! Chaque année, il ya de nouvelles activités et de nouvelles personnes à rencontrer. Les grands jeux sont toujours aussi fous, et les soirées, c'est clairement le meilleur moment !

Participation communale aux frais des autres séjours

La commune soutient financièrement les familles moulinoises (résidents moulinois) dont les enfants participent à des séjours dans les centres de vacances avec ou sans hébergement et durant les vacances scolaires **lorsqu'elle ne propose pas ce type d'activité.**

Pour l'année civile 2025, le montant de cette aide est de 6,66 € par jour et par enfant moulinois (adresse moulinoise), avec un minimum de 5 jours et un maximum de 10 jours.

Pour tout renseignement, contacter le service jeunesse :

enfance.jeunesse@moulins-les-metz.fr ou 03 87 61 61 90

Inscriptions scolaires 2025-2026



L'école est obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans et les inscriptions scolaires sont obligatoires en petite section de maternelle et au CP, même si votre enfant reste scolarisé dans la même commune. L'accueil des enfants âgés de deux ans est possible en toute petite section à l'école maternelle Saint-

Jean, sur demande et après étude du dossier en commission. Les demandes doivent être faites auprès de la directrice avant le 26 juin 2025. Il ne peut pas y avoir d'accueil en toute petite section en cours d'année scolaire.

Le Service Scolaire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au :
03 87 61 61 93 ou par mail à : angelique.grelot@moulins-les-metz.fr

Inscriptions pour les activités jeunesse 2025-2026

Périscolaire, Mercredis, Animations ados

Pour toutes les animations jeunesse proposées par la commune, un dossier d'inscription est à compléter pour chaque nouvelle rentrée scolaire.

À partir de quand ?

À compter du 23 juin 2025.

Renouvellement de dossier ?

Votre enfant a fréquenté les animations jeunesse durant l'année scolaire 2024-2025, alors il vous suffit uniquement de mettre à jour les fiches de renseignements et sanitaires ainsi que de fournir les documents demandés.

Nouvelle inscription ?

Il vous suffit de retirer un dossier auprès du Service Jeunesse en Mairie Centre ou en Mairie annexe ou de le demander par mail.

Où et quand valider l'enregistrement du dossier ?

Rendre le dossier et tous les documents demandés au minimum 72h avant le premier jour d'inscription afin qu'il puisse être vérifié et validé.

Réservation des activités ?

Pour toutes les animations, vous recevrez un mail avec vos identifiants de connexion à notre logiciel «Belami» dès validation de votre dossier.

En vous connectant via votre portail famille, vous pourrez réserver et payer en ligne.

Horaires d'ouverture du Service Jeunesse :

En période scolaire :

- en mairie, 6 rue de la Mairie, quartier Centre : les lundis de 8h à 12h et de 14h à 18h et les mardis, jeudis et vendredis de 8h à 11h

- en mairie annexe, 31 rue Chaponost, quartier Saint Pierre : les jeudis de 13h30 à 16h30

En période de vacances scolaires :

- selon les horaires de permanence

Contacts :

enfance.jeunesse@moulins-les-metz.fr

03 87 61 61 90

Directrice Périscolaire :

Aurélie LAUFF - 06 85 19 74 56

Directrice Mercredi et Accueil de loisirs 3-11 ans :

Anne STEIN – 07 72 36 37 78

Directeur Animations Ados :

Antonin TAITE - 06 30 27 87 44

Secrétariat Service DJCSAS :

Angélique GRELOT – 03 87 61 61 93

Vacances scolaires 2025 - 2026



	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	NC*
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025			NC
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	NC
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	NC
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2026			NC

Scolarité à domicile

L'instruction à domicile est une forme d'enseignement dispensé à un enfant en dehors de tout établissement scolaire.



La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 a restreint les conditions d'accès avec la mise en place d'un régime d'autorisation préalable de l'Etat. Désormais, pour qu'une famille mette en place l'instruction à domicile, il faut qu'elle ait obtenu une autorisation administrative.

En parallèle, une enquête sociale doit être menée par la mairie du lieu de domicile de la famille. Dès la première année, la mairie mènera une enquête sociale sur l'enfant afin de vérifier que le mode d'instruction choisi est bien compatible avec son état de santé. La mairie vérifiera en outre les raisons ayant motivé le choix des parents.

En revanche, la mairie ne contrôle pas la qualité de l'instruction de l'enfant. Cette enquête de la mairie a lieu la première année, puis tous les 2 ans jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 16 ans.

Si vous êtes dans ce cas, merci de bien vouloir prendre contact avec la commune au :

03 87 60 37 96 ou par mail à :

cabinet-du-maire@moulins-les-metz.fr

Rejoignez l'équipe des Folies Ô Château !



Les Folies Ô Château 2025, organisées par Moulins-lès-Metz Animations, promettent un week-end festif et convivial les 7 et 8 juin 2025. Pour faire de cet événement un véritable succès, nous recherchons des bénévoles motivés prêts à apporter leur énergie et leur bonne humeur !

Pourquoi nous rejoindre ?

En intégrant notre équipe, vous contribuerez à la réussite de ce grand rendez-vous festif qui fera vibrer le Château Fabert et ses alentours au rythme de la musique et des animations. Que ce soit pour aider à l'installation, encadrer les activités, orienter le public ou soutenir l'organisation logistique, chaque coup de main est précieux !

Un événement exceptionnel

Cette édition, placée sous le thème Vintage Country, proposera des concerts live, des animations pour petits et grands, un marché artisanal, ainsi qu'un espace détente et gourmandises. Un moment unique de partage et de convivialité en perspective !

Comment participer ?

Si vous souhaitez vivre cette expérience enrichissante et rejoindre une équipe dynamique, contactez-nous dès maintenant :

moulinslesmetz.animations@gmail.com

Nous avons hâte de vous compter parmi nous pour faire de ces Folies Ô Château 2025 un événement inoubliable !



Rénovation du Grand-Orgue Alfred Wild



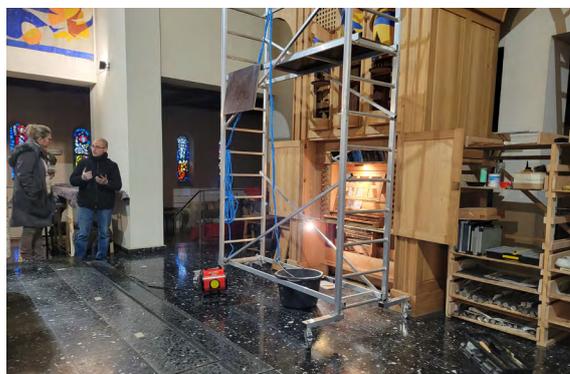
Construit par Alfred Wild en 1997, le Grand-Orgue de l'Église Saint-Pierre-aux-Liens est composé d'un buffet en chêne massif de 7,5 mètres de hauteur et propose 17 registres répartis sur deux claviers de 56 notes, ainsi qu'un pédalier de 30 notes.

râtelier ont également été renforcés de manière à assurer une meilleure tenue dans le temps.

L'ensemble intérieur et extérieur du buffet a été nettoyé à la brosse, au pinceau et à l'aspirateur.

Lors du démontage des jeux d'anches, l'oxyde s'est révélé très présent sur les noyaux en plomb, les rigoles d'anches et les languettes. Les tuyaux n'auraient plus accepté de se faire accorder car tout était figé. Une désoxydation complète a donc été réalisée.

Enfin, les problèmes mécaniques ont été réparés et un réglage général de l'instrument a été réalisé.



Après près de 30 années de fonctionnement, une rénovation d'ensemble s'imposait. Un chantier conséquent qui a nécessité la pose d'un échafaudage et d'un rack d'accueil afin de permettre l'extraction des 926 tuyaux hors du buffet. Seuls les 18 plus gros tuyaux de bois ont été traités dans l'Orgue même.

La façade constituait en effet le principal problème car de nombreux tuyaux s'étaient écrasés sur eux-mêmes et leurs attaches avaient cédé pour certaines. Un tuyau de trompette s'était notamment complètement écrasé sous son poids. Il a été découpé, reformé et ressoudé. Tous les tuyaux et le

ensemble de ces travaux, dont le montant s'élève à 27 781€ TTC, ont été réalisés par Monsieur Sébastien METZ, facteur d'Orgues passionné qui redonne une nouvelle vie à ce magnifique instrument.

Rénovation du stade Louis Armand : un projet au service du sport local

La Commune de Moulins-lès-Metz envisage d'importants travaux de rénovation du stade de football Louis Armand afin d'offrir aux sportifs des installations modernes et adaptées aux exigences actuelles. Si le seul remplacement de la surface de jeu synthétique avait été envisagé dans un premier temps, une étude réalisée en novembre 2024 par Labosport, société de conseil et d'essais de surfaces sportives, a mis au jour de multiples dégradations de l'équipement construit en 2009. Le projet impose donc une reprise en profondeur de la couche de fondation, du réseau de drainage, du revêtement, des abords...

La municipalité recrutera prochainement une maîtrise d'œuvre afin de se faire accompagner dans ce

projet ambitieux qui vise notamment à améliorer le confort et la sécurité des joueurs. Les travaux sont prévus à partir de l'été 2026.



Derniers coups de pinceau à l'école maternelle Paul Verlaine

A la suite de l'effondrement de la toiture, la Commune de Moulins-lès-Metz a lancé un important chantier de rénovation de l'école maternelle Paul Verlaine. Les travaux visaient à moderniser les infrastructures scolaires tout en répondant aux normes environnementales actuelles. L'on notera tout particulièrement la rénovation des salles de classe avec un meilleur éclairage et une isolation renforcée.

Les entreprises apportent actuellement les dernières finitions et l'achèvement du chantier est prévu courant avril. Place ensuite au réaménagement des locaux et à la préparation de la rentrée de septembre avec une inauguration prévue le 28 août.



La dératisation : une nécessité pour la santé publique

Surmulot, rat brun, rat d'égout... Ce sont autant de noms donnés à *Rattus Norvegicus*, ce rat originaire de Chine qui est aujourd'hui présent dans nos villes. Particulièrement mal perçu en milieu urbain, il joue pourtant un rôle essentiel en matière d'assainissement, de développement de l'écosystème ou encore de gestion des déchets.

allant des pièges mécaniques aux appâts empoisonnés, en passant par des techniques plus modernes comme le biocontrôle. Pour être efficace, la dératisation ne doit pas être considérée comme une solution ponctuelle, mais comme un processus continu. C'est pourquoi, la Commune de Moulins-lès-Metz réalise deux fois par an une opération de dératisation des bâtiments communaux et espaces verts publics : écoles, cimetières, fossés...

Rats d'égouts ou Surmulot ou *Rattus norvegicus*

Caractéristiques : omnivore, il mesure environ 20 cm (sans la queue), pèse entre 300-600 grammes, museau pointu, longue queue, petites oreilles et des yeux noirs

Couleur : de gris à marron

Comportement : opportuniste

Odorat : très développé

Reproduction rapide

Rats

3 à 15 ratons par portée, 1 portée tous les 20-25 jours.

En valeur médiane environ 100 individus génèrent un seul couple de rats.

Menaces : une espèce invasive qui pose un problème croissant dans les grandes villes françaises



La contrepartie est qu'il se reproduit très rapidement et que sa prolifération peut causer des dégâts considérables et représenter un risque pour la santé publique.

Il est donc crucial de mettre en place des mesures préventives pour éviter une infestation. Cela inclut notamment le maintien de la propreté des espaces et une gestion efficace des déchets.

La dératisation constitue également un processus essentiel afin de contrôler le développement des populations de rats. Elle commence par une inspection minutieuse des lieux afin d'identifier les zones infestées et les sources d'infestation. Les professionnels de la dératisation utilisent ensuite différentes méthodes pour éliminer les rongeurs,



La Commune de Moulins-lès-Metz met également du produit raticide à disposition des habitants, gratuitement, à raison d'un paquet par adresse. Le retrait peut s'effectuer à l'Hôtel de Ville (6 rue de la Mairie) ou la mairie annexe (31 rue de Chaponost), sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Grâce à des méthodes adaptées et l'implication de tous, il est donc possible de maîtriser les populations et de cohabiter dans un cadre de vie sain et agréable.

Nouveau Règlement Local de Publicité intercommunal pour la Commune

Par délibération du 3 février 2025, le Conseil Métropolitain a approuvé le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'Eurométropole de Metz.

Il est donc désormais en vigueur et s'applique à l'ensemble du territoire dont Moulins-lès-Metz.



Depuis l'entrée en vigueur du RLPi, tout projet doit faire l'objet, avant toute mise en œuvre, du dépôt d'un dossier.

La nouvelle réglementation s'applique à la fois aux nouveaux dispositifs mais aussi aux supports pré-existants, qui doivent être mis en conformité avec le RLPi dans un délai de 2 ans pour les publicités, et 6 ans pour les enseignes.

Le Maire reste compétent en matière d'instruction et de contrôle des demandes qui relèvent de la publicité extérieure sur l'ensemble du territoire communal.

Les apports du RLPi...

- Une plage d'extinction nocturne élargie,
- Des supports lumineux à l'intérieur des vitrines mieux encadrés,
- Moins de densité pour une meilleure lisibilité des messages
- Des enseignes plus qualitatives pour des commerces plus attractifs...

Comment consulter le RLPi ?

Le dossier de RLPi est disponible sur la page dédiée du site internet de l'Eurométropole de Metz :



Pour toute question relative à la réglementation de l'affichage publicitaire et des enseignes sur la Commune, vous pouvez contacter le service urbanisme de la Mairie au 03 87 60 44 60 ou par mail :

urbanisme@moulins-les-metz.fr

ou bien le pôle Planification de l'Eurométropole de Metz :

03 57 88 32 97 / 03 57 88 32 97.

Des guirlandes fleuries pour un été encore plus éclatant !

Fort du succès rencontré l'an passé, le service des espaces verts de la Commune renouvelle cette année la plantation mécanisée des guirlandes fleuries. Ces compositions florales, qui avaient enchanté les habitants et les visiteurs l'année dernière reviennent embellir nos entrées de quartier et nos espaces publics.



Grâce à cette technique de plantation, il est possible de créer des bandes colorées et ondulantes, offrant un effet visuel remarquable tout au long de la saison estivale. Cette année encore, les guirlandes estivales viendront prolonger le fleurissement printanier, assurant une continuité paysagère harmonieuse et éclatante.

Avec un minimum d'entretien et une floraison durable, cette initiative est une belle illustration de l'engagement de la Commune pour un cadre de vie agréable et fleuri. Un grand bravo aux services techniques municipaux pour leur travail et leur savoir-faire au service de l'embellissement de notre ville !

ON SE MET TOUS AUX VERS !



Réduire, trier, valoriser,
c'est chouette pour la planète !



DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR !



C'EST GRATUIT !



LE LOMBRICOMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

Le lombricompostage, comme le compostage, est une reproduction miniature d'un écosystème naturel de sous-bois.

C'est la transformation des matières organiques en une production semblable au terreau : le compost.



2

LES INGRÉDIENTS DU LOMBRICOMPOSTEUR



LES INTERDITS DU COMPOSTEUR



4

LA GESTION DES NUISANCES

DES MOUCHETTES DANS VOTRE LOMBRICOMPOSTEUR ?

CAUSES

Les mouchettes (ou drosophiles) pondent leurs œufs sur des épluchures qui se trouvent à l'air libre. Les œufs éclosent lorsque les épluchures sont dans le lombricomposteur.

REMÈDE PRÉVENTIF

Apporter exclusivement des déchets frais et recouvrir régulièrement de cartons ou de feuilles mortes.

REMÈDE CURATIF

Recouvrir de terreau l'ensemble du bac pour asphyxier les œufs et arrêter les apports pendant 10 jours.

DES ODEURS AUTOUR DE VOTRE LOMBRICOMPOSTEUR ?

CAUSES

Les mauvaises odeurs sont propagées par des bactéries anaérobies qui se développent si le compost est trop compact.

REMÈDE PRÉVENTIF ET CURATIF

Mélanger régulièrement pour apporter de l'oxygène et favoriser les bactéries aérobies.



5

DES GUIDES COMPOSTEURS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, il existe un réseau de guides composteurs. Habitants bénévoles et pratiquants aguerris, ils vous conseillent et vous accompagnent gratuitement.



POUR ÊTRE MIS EN CONTACT ET RENCONTREZ LE GUIDE COMPOSTEUR LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS → 03 87 20 10 00

POUR TOUTES VOS QUESTIONS...

eurometropolemetz.eu
 qualitedechets@eurometropolemetz.eu
 03 87 20 10 00
 (du lundi au jeudi de 8h à 16h le vendredi de 8h à 17h)



DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS
 La Maison de la Métropole - 1 place du parlement de Metz
 CS 30353 - 57011 Metz cedex



eurometropolemetz.eu

Wellcome Byzance

La galette du CATL



Le mardi 7 janvier, la Présidente et le Comité du CATL ont eu le plaisir d'accueillir au Château Fabert Jean BAUCHEZ, Maire, et Bernadette LAPAQUE, Conseillère Départementale. Lors de cet après-midi festif, le Maire a présenté ses vœux à l'ensemble des quelque 70 participants. Les gourmands présents ont pu déguster une bonne part de galette, garnies pour certaines d'une fève leur attribuant le droit de porter la couronne de roi ou reine ! Après cet agréable intermède, chacun a pu se livrer à son passe-temps favori : belote, tarot, triomino ou scrabble. Essai transformé qui sera renouvelé dès l'année prochaine !

Vœux du Maire à Domitys

Le 15 janvier, le Maire, accompagné d'une délégation d'élus membres du CCAS, s'est rendu à la résidence seniors Domitys pour présenter ses vœux aux résidents et au personnel. Un moment convivial d'échange et de partage où chacun a pu évoquer ses souhaits pour la nouvelle année. À l'issue, l'assemblée a levé son verre autour d'une coupe de l'amitié, dans une ambiance festive et chaleureuse.



Pose de la 100ème borne de recharge de l'Eurométropole



La Commune vient d'accueillir sa troisième borne de recharge électrique sur le parking de la rue du Petit Saulcy. Il s'agit de la 100ème borne du réseau Connect&Go, un jalon important dans le déploiement de solutions de mobilité durable.

Lors de l'inauguration, M. Jean BAUCHEZ, Maire, était accompagné de François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz, et de Noël JOUAVILLE, Président du Conseil d'Administration d'UEM, partenaire essentiel du projet.

Cette installation s'inscrit pleinement dans la transition énergétique du territoire dont l'Eurométropole entend faciliter l'accès pour tous les habitants et visiteurs.

Après-midi jeux de société de l'APE

Le 18 janvier dernier, une quinzaine de participants se sont retrouvés pour un moment convivial autour de l'atelier jeux de société organisé par l'APE. Petits et grands ont partagé rires et stratégies dans une ambiance chaleureuse. Une belle occasion de découvrir de nouveaux jeux et de passer un agréable moment en famille ou entre amis. Rendez-vous au prochain atelier !



Soirée années 80



Le 18 janvier, le Château Fabert a vibré au son des années 80 pour une soirée placée sous le signe de la fête et de la convivialité. Cet événement, qui marquait à la fois le début de l'année et la clôture des festivités de «Noël pour Tous», a rassemblé de nombreux habitants venus revivre l'ambiance rétro et entraînante de cette décennie inoubliable. Dès les premières notes, les classiques des années 80 ont fait danser petits et grands. Costumes fluo, vestes à épaulettes et accessoires vintage étaient au rendez-vous. L'enthousiasme des participants a fait de cet événement une véritable réussite, prouvant une fois de plus l'attachement des moulois aux moments de partage et de fête.

Séance d'Ikebana



Le 22 janvier, les passionnés d'Ikebana se sont réunis pour fabriquer des compositions mêlant harmonie et textures, avec des éléments végétaux aux formes et aux couleurs étonnantes. Les participants ont travaillé avec les branches torsadées du noisetier tortueux (*Corylus avellana* 'Contorta'), les curieuses fructifications de la morelle mamiforme (*Solanum mammosum*), les fleurs éclatantes du jatropha podagrica et les élégantes feuilles d'aspidistra (*Aspidistra elatior*). Chacun de ces végétaux, sélectionné pour son esthétisme et son symbolisme, a permis de sublimer l'art floral japonais.

Vœux du Maire aux résidents du Home de Préville

Comme chaque année, Jean BAUCHEZ, Maire, a tenu à présenter ses vœux aux résidents du Home de Préville. Après des discours empreints d'émotion, l'assemblée a profité d'un beau moment musical avant de partager un goûter convivial.

Pour clôturer cette journée chaleureuse, les résidents mouloinois ont reçu de petits présents offerts par le CCAS, une belle attention pour leur rappeler qu'ils occupent toujours une place importante dans la vie de la Commune.



Nuit de la lecture au collège Louis Armand



Le collège Louis Armand a célébré sa troisième Nuit de la lecture sur le thème Patrimoines. Animée par des élèves volontaires, cette soirée a mêlé littérature et expression artistique. Les jeunes de l'école Cressot ont partagé des lectures allant du Graouilly au Petit Prince, tandis que l'atelier théâtre et les élèves de Fabrice PALEGO ont donné vie à des textes classiques et poétiques.

Les classes de Mmes BRIENT et BOILVIN ont proposé un mélange original de lecture, slam et percussions corporelles autour de Roméo et Juliette.

Concours de belote

Le 2 février dernier, 68 participants étaient réunis pour s'affronter, en toute amicalité, et taper le carton lors du concours de belote organisé par le Club de l'Amitié à l'Espace Jules Verne.

A la clé, de nombreux lots étaient à gagner comme des bons d'achat, des paniers garnis et autres présents, de quoi attirer les joueurs de tous niveaux !



Fête du chat



Le dimanche 2 février s'est tenue la 8ème édition de la fête du chat organisée par l'association La Bergerie et Cie. Cette manifestation, donnée au profit de la protection des chats errants, a regroupé plus de 25 exposants, artisans et artistes pour une expo-vente sur le thème du chat. Grâce à la tombola 100 % gagnante, les visiteurs ravis ont pu repartir avec des lots en tous genres !

Café gourmand

Le 23 février, le Club de l'Amitié organisait son traditionnel café gourmand à l'Espace Jules Verne. Cette année encore, le succès fut au rendez-vous et les 70 participants ont pu se régaler, se déhancher sur les rythmes proposés par Thomas Silver et profiter d'un moment de convivialité dans la bonne humeur.





LES FOLIES

SAMEDI 7 JUIN

7 E
JU
20

16h30 : ouverture du festival

17h15 - 18h00 : Mazy Drugstore

Ballades folk en morceaux pop-rock, Mazy Drugstore vous fera découvrir tout aussi bien des titres rock ou bluegrass assaisonnés à la sauce Mazy, que des compositions personnelles.

18h15 - 19h00 : Al and the Bebops

Avec des performances dynamiques et fidèles à l'esprit du rockabilly, ils sauront vous faire danser sur des rythmes endiablés !

19h15 - 20h30 : Dusty F'Rocks

Préparez-vous à un voyage musical inoubliable avec les Dusty F'Rocks, le groupe qui fusionne rock mélodique, folk, blues et plus encore, capturant l'essence de légendes telles que Moriarty, Johnny Cash, les Dead South et les Doors.

21h00 - 23h00 : Ice Bean

4 musiciens vont vous faire vivre une expérience unique au «chœur» des années 70 avec les grands classiques du rock comme David Bowie, The Doors, the Beatles, Pink Floyd....

Ce groupe a de l'énergie communicative et de la bonne humeur en pagaille !

A partir de 23h30 : DJ set

Le collectif Nuit Musclée composé de DJ Little Dash, Tyto Alba et Flo's vont vous faire danser jusque tard dans la nuit !

Buvette et restaura



Ô CHÂTEAU

T 8
JIN
25

DIMANCHE 8 JUIN DE 10H À 18H00

Marché artisanal :

Happy stone (bijoux en perles minérales), Mystik Fennecraft (jeux de rôle, reliures, bougies, impression 3D...), Métalobois (objets décoration fait main : fleurs en métal, coeurs à poser ou à suspendre, photophores...)... et d'autres artisans.

Démonstration de danse country et initiation aux spectateurs
par l'association Only Road 57
de 14h00 à 17h30

Concert de rock-country par le groupe Highway Station
de 14h à 17h30

Friperies

Balades à poney

Conteur

Maquillage

Jeux d'antan Ludinatom



uraction sur place

gratuite



Marché de l'artisanat

Le dimanche 9 mars, l'APE Moulins Saint-Pierre a organisé un marché artisanal au Château Fabert afin de participer au financement des projets scolaires des écoles du quartier Saint-Pierre. Pour cette première édition, le succès a été au rendez-vous puisque 1100 visiteurs sont venus admirer les créations artisanales des 46 exposants présents et participer à la tombola 100 % gagnante.

Avec une telle réussite, nous pouvons espérer une seconde édition l'année prochaine !



70ème Fête de la Reconnaissance

Depuis maintenant 70 ans, la commune célèbre ses aînés avec la traditionnelle Fête de la Reconnaissance. Pour marquer cet anniversaire exceptionnel, les festivités de 2025 ont accueilli, sur deux dimanches, pas moins de 400 invités âgés de 66 ans et plus : 195 convives le 16 mars et 205 le 23 mars.



Dès leur arrivée dans la grande salle du Château Fabert, les invités ont pu admirer les élégantes tables soigneusement dressées par les bénévoles. Après un chaleureux discours, le Maire, Jean BAUCHEZ, a officiellement ouvert cette édition spéciale. Un délicieux repas, préparé par Éric Traiteur et servi par une quarantaine de bénévoles, a rythmé l'après-midi, entrecoupé de pauses musicales animées par l'orchestre El Délicado, mais aussi cette année «Les chants et flûtes d'Amérique latine». Comme toujours, la piste de danse n'est jamais restée vide !

Moment fort de la journée, la vice-présidente du CCAS, Armelle CHAMPLON, a rendu hommage aux doyens de l'assemblée :

Le 16 mars :



Mme Marie-Louise KURZEPA et M. Georges HERRINGER



Le 23 mars :



Mme Henriette WEBER et M. Jean-Marie NEVEUX

Et pour célébrer dignement les 70 ans de cette belle tradition, chaque invité a reçu en cadeau souvenir un très joli mug anniversaire, en remerciement de leur présence et en hommage aux générations qui ont fait vivre cet événement au fil des décennies.

Enfin, la journée s'est clôturée sur une note festive avec la traditionnelle tombola, où plusieurs chanceux sont repartis avec des lots surprises.

Un immense merci aux bénévoles, véritables piliers de cette fête, sans qui rien ne serait possible !



Le pèriscolaire



Un carnaval haut en couleur et couronné de succès ! Tous ont mis leurs plus beaux costumes pour défiler sur un rythme endiablé. Félicitations aux nouveaux Miss, Mister, Mini Miss et Mini Mister Péri 2025.



Les nouveaux baby-foots installés sur les différents sites du pèriscolaire ont vite trouvé leur public. Un succès indéniable !



Les lundis soirs, en partenariat avec l'APE Moulins Saint-Pierre, un parent de l'association ou un animateur de l'équipe pèriscolaire a fait découvrir aux enfants des histoires merveilleuses, parfois drôles, parfois émouvantes, mais toujours pleines de magie !

Suspense et amusement étaient au rendez-vous lors du loto du péri ! Une compétition amicale et ludique où les enfants, concentrés sur leurs cartons, ont partagé un moment convivial. Entre frissons à chaque image annoncée et éclats de joie à chaque victoire, cette animation a su ravir petits et grands !



De la préparation des rôles à la mise en scène, chaque enfant a pris part à la construction de la pièce. Objectifs atteints : s'exprimer oralement en public et prendre confiance en soi. Vivement le spectacle !

Toutes les photos et actualités sur la page Facebook « [Aurélié Moulins Lès Metz](#) » !

Moulins fête l'hiver



Semaine rythmée avec Jérémie pour une découverte musicale dans le monde des Indiens pour les plus petits. Les plus grands se sont initiés au jonglage, de la fabrication de leurs bolas jusqu'au spectacle présenté aux parents.

Cerise sur le gâteau : sortie au ciné au Festival International du Film d'Animation de Metz, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement.



Mercredi ? J'ai envie de...



Félicitations aux « p'tits chefs » pour avoir préparé les repas de février... comme à la maison !



Un petit tour dans le monde médiéval avec des châteaux forts, des princesses à sauver et des courses de chevaux.



Toutes les photos et actualités sur la page Facebook « [Anne Moulins Les Metz](#) » !

Du côté des ados...

Accueil de loisirs de février



L'accueil de loisirs a offert aux ados une explosion de fun pour ces vacances de février ! Entre les activités manuelles créatives, un atelier cuisine gourmand et des jeux musicaux et sportifs, chacun a pu s'éclater à sa façon. Deux sorties ont marqué ces vacances : une après-midi à la patinoire pour glisser dans la bonne humeur et une virée au Trampoline Park pour des sauts et des fous rires.



Rires, découvertes et convivialité étaient au rendez-vous...



Soirée carnaval

Quelle ambiance de folie le vendredi 7 mars 2025 ! Entre les costumes déjantés, la musique qui a fait vibrer et danser tout le monde et les défis rigolos, on a passé une soirée inoubliable.

Un grand merci à tous ceux qui ont joué le jeu avec leurs déguisements incroyables et leur bonne humeur !

Soirée ange ou démon

Une soirée inoubliable où les anges et les démons se sont affrontés à travers une multitude de défis aussi drôles que stratégiques ! Entre épreuves de rapidité, jeux de réflexion et défis déjantés, chaque équipe a donné le meilleur d'elle-même pour l'emporter. Rires, suspense et ambiance survoltée ont rythmé cette soirée où l'énergie et l'esprit d'équipe étaient à leur apogée. Un grand bravo à tous les participants pour leur enthousiasme et leur fair-play...



Toutes les photos et actualités sur la page Facebook
« [Anim'Ados Moulins-lès-Metz](#) » !

Et du CMJ

Premier séminaire pour la nouvelle équipe



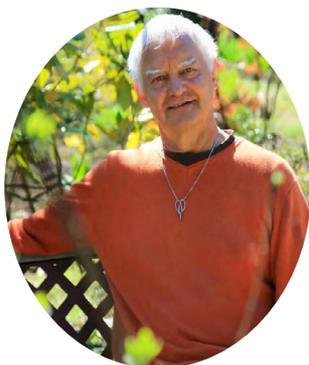
Chaque année, durant les vacances de février, les jeunes élus du CMJ se réunissent pour un séminaire de travail et de formation. L'édition 2025, qui s'est tenue du 17 au 19 février, a rassemblé les 15 membres du CMJ autour d'un programme intensif visant à renforcer leurs compétences, développer leurs projets citoyens, mais également créer une cohésion de groupe. Au programme : une formation sur la construction de projet, la prise de parole en public et l'élaboration du CMJ Mag.

Pour mettre en application ces formations, nos jeunes élus ont présenté leurs projets lors d'une restitution en présence des élus locaux : Mmes FUZEWSKI, GLEMET, LAPAQUE et M. KANNY.

Toutes les photos et actualités sur la page Facebook
« [CMJ Moulinois](#) » !

Les bons conseils de Romuald Duda

L'herbe de la Pampa interdite en France



Monumentale et spectaculaire, elle avait avec son panache blanc rallié massivement es espaces verts et les jardins. Toutefois, son caractère invasif va nous obliger à l'oublier et même à l'éliminer. Il s'agit de l'Herbe de la Pampa.



Cortaderia selloana est une graminée géante, originaire des vastes espaces de la Pampas d'Argentine en Amérique du sud, ce qui lui a valu son appellation « d'Herbe de la Pampa ». Elle a été introduite en Europe au XIXème siècle pour son exotisme nouveau. En France, elle était à la mode dans les années 70/80 et a été beaucoup plantée dans les jardins particuliers comme élément de premier plan par sa prestance et pour ses qualités décoratives. Très rustique et vivace, elle forme une touffe généreuse et compacte de feuilles persistantes, à la fois linéaires et élégamment arquées, de 2 à 3m de long, de couleur vert moyen. En fin d'été, des plumeaux de 40 à 80 cm de long se développent au sommet de tiges robustes atteignant 2 à 3 m.



Ils sont argentés, dorés, voire même roses selon les espèces. Ces panicles plumeux persistent durant tout l'hiver sur la plante ou sont utilisés en bouquets secs en décors intérieurs.

Un seul plumet d'Herbe de la Pampa produit des milliers de graines qui peuvent être emportées

par le vent, se ressemer dans la nature et si le terrain leur convient elles s'installent et progressive-

ment prennent la place des plantes locales.

De nombreuses plantes introduites pour leur qualité décorative (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase, Robinier faux-acacia, Arbre à papillons... et bien d'autres) se sont échappées des jardins et se sont disséminées dans la nature devenant alors des « plantes envahissantes ». En modifiant les habitats naturels, elles menacent la survie des espèces indigènes en perturbant les cycles écologiques et la dynamique des écosystèmes.

La prise de conscience de ce danger a amené à répertorier ces plantes.

Les plantes considérées comme envahissantes sont ainsi réparties en deux listes : la liste de consensus (interdiction totale d'utilisation) et la liste de plantes soumises à recommandation (restrictions partielles d'utilisation).

En ce qui concerne l'Herbe de la Pampa, sa prolifération a été constatée dans certaines régions de France comme le sud, le sud-ouest et la Bretagne. Dans notre secteur du Grand-Est et dans le Nord, les conditions climatiques et de terrain ne lui ont pas jusqu'à présent permis de s'installer de manière anarchique. Toutefois, en tenant compte du réchauffement climatique, il est préférable d'anticiper pour éviter une prolifération à outrance qui nécessiterait alors des moyens importants et coûteux d'éradication. L'Herbe de la Pampas est maintenant inscrite dans la liste des plantes à éliminer. Elle fait partie des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui ont «un impact négatif sur la biodiversité».

Les espèces exotiques envahissantes

1 Menace pour la biodiversité → 2 Regard sur 40 espèces → 3 Chacun peut agir

Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des principales causes de la disparition de la biodiversité mondiale.

Elles menacent les espèces indigènes : elles peuvent entrer en compétition avec elles, elles prennent leur espace, leur nourriture, elles peuvent agir en prédatrices, être vectrices de maladies, voire nuire à certaines activités économiques ou impacter la santé humaine.

Se mobiliser contre ces espèces est devenu un enjeu mondial.

epicurieux et ofbiodivers...
Aide d'origine [Voir le profil](#)

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'arrêté ministériel du 14 février 2018 sur les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) en application de l'Article L411-6 du Code de l'environnement (niveau 2 d'interdiction) définit la liste des plantes à éliminer du paysage.

Depuis le 16 septembre 2024, l'Herbe de la Pampa est totalement interdite en France.

Les risques encourus en cas de non-respect de ces réglementations sont fixés par les Articles L415-3 et R415-1 du Code de l'environnement. Le fait d'« introduire volontairement dans le milieu naturel, de transporter, colporter, utiliser, mettre en vente, vendre ou acheter un spécimen d'une espèce animale ou végétale interdite », est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

L'HERBE DE LA PAMPA
UNE PLANTE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Aidons notre environnement

L'herbe de la Pampa
Plante implantée au XIXe siècle originaire d'Amérique du Sud, prisee pour son ornement des jardins

Risques

- Invasion excessive
- Réduction de la biodiversité
- Période de pollinisation jusqu'à mi octobre
- Augmentation des risques d'allergie
- Allongement de la période allergique

Recommandations

- Interdiction à la vente depuis 2023
- Arrachage ou coupe des inflorescences avant dispersion des graines et du pollen
- Information auprès de votre déchetterie : cette herbe doit être traitée avec le tout venant

Plus d'informations, scannez le QR code

J'ai dans mon jardin une herbe de la Pampa, que dois-je faire ?

Il faut bien entendu l'éliminer. Procédez par étapes successives. Prévoyez de vous protéger par un vêtement adapté et surtout des gants, car les feuilles de l'Herbe de la Pampa ont des bordures acérées et coupantes. Commencez par couper les hampes portant des plumeaux à l'aide d'un sécateur. Les plumeaux seront mis dans la poubelle déchets ultimes. Coupez ensuite les feuilles à la base par petits paquets à la faucille ou utilisez le taille-haie. Les feuilles pourront être déposées en déchetterie ou mise en compostage ou encore si elles sont broyées être utilisées en paillage. Ensuite, il faut

s'attaquer à la souche racinaire et l'extraire au maximum en faisant attention de ne pas en laisser quelques débris qui ne manqueraient pas de repousser.



Par précaution, ne replantez rien pour la saison, cela vous permettra de vérifier que la plante ne resurgit pas et d'éliminer tout ressourcement. La saison suivante, vous pourrez replanter pour la remplacer. Si vous voulez conserver le même titre d'attrait, orientez votre choix vers une variété de Miscanthus que l'on appelle Roseau de Chine ou Herbe à éléphant ou Eulalie, parce que cette herbe peut reprendre en partie l'aspect de l'Herbe de la Pampa. Elle est grande, souple et élégante et émet des hampes qui développent des épis plumeux blancs, beiges, argentés ou pourpres. Les Miscanthus sont disponibles en différentes variétés qui permettent une sélection en fonction de la hauteur de végétation et la coloration des plumets.



La commune de Moulins-lès-Metz a en son temps fait comme de nombreuses autres et a utilisé des Herbes de la Pampa en des emplacements choisis de ses espaces verts comme éléments phares.

Les Herbes de la Pampa encore en place seront éradiquées des espaces verts et éliminées.

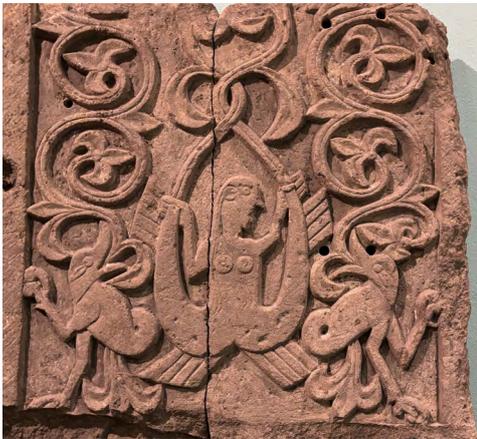
Si vous avez des Herbes de la Pampa dans vos jardins, éliminez-les pour être en conformité avec l'arrêté ministériel d'interdiction pour éviter la dispersion de cette plante dans la nature ainsi qu'une éventuelle sanction administrative.

Si vous avez des questions particulières concernant le jardinage, la taille des végétaux ou autres, n'hésitez pas à nous contacter à :

communications@moulins-les-metz.fr ,

nous ferons suivre votre demande auprès de Romuald DUDA, adjoint en charge des espaces verts et du fleurissement.

À la découverte de la sirène bifide, trésor médiéval de Moulins-lès-Metz



Notre commune recèle un trésor artistique méconnu, témoin du riche patrimoine médiéval de la région : une sculpture unique, autrefois nichée dans l'ancienne église de Moulins-lès-Metz : la sirène bifide. L'église ayant été détruite, les fragments ont été transférés au musée de la Cour d'Or, situé au pied de la colline Sainte-Croix, qui en constitue actuellement un écrin exceptionnel.

Une sculpture chargée de symboles

Sculptée dans un bloc de pierre de Jaumont, la sirène bifide est entourée de deux griffons aux pattes de lion et à la tête d'oiseau, crachant des enroulements de végétaux.

Au Moyen Âge, la sirène bifide, dotée d'une queue dédoublée, est un symbole de tentation et de luxure. Elle incarne un avertissement

moral, incitant à la vigilance face aux séductions trompeuses. Dans cette représentation particulière, la sirène tient elle-même ses queues, renforçant la portée du message.

La bifidité se décline de plusieurs manières : les deux queues peuvent être parallèles, s'écarter ou s'enrouler, prenant tour à tour l'apparence de serpents ou de feuilles.

Cette représentation, datant du début du XIIe siècle, fait écho aux bestiaires du XIIIe siècle. Ainsi, dans la salle des bestiaires du musée de la Cour d'Or à Metz, on observe une sirène tenant le bout de ses deux queues, un motif également retrouvé dans l'église de Mey et sur un chapiteau de la cathédrale de Saint-Dié-des-Vosges.



Évolution des représentations

La figure de la sirène bifide traverse également d'autres époques et médiums. À la Renaissance, elle se mue en un ornement décoratif, présent sur céramiques, tapisseries et gravures. Dans la littérature médiévale, bien que moins fréquente, elle incarne la tentation, les dangers des plaisirs terrestres, la peur de l'inconnu, et évoque la féminité comme source de pouvoir et de mystère. Dans l'imaginaire moderne, notamment au cinéma, la sirène apparaît parfois comme le symbole de la dualité de l'âme, des conflits intérieurs et de la séduction charnelle.



1971 - 1987



1987 - 1992



1992 - 2011



2011 - présent

On retrouve même la présence de notre sirène bifide à titre commercial dans le logo de la marque de café STARBUCKS représentant une sirène à deux queues. Ce symbole a été choisi en référence à l'histoire maritime de l'entreprise (Seattle en 1971) mais aussi pour souligner l'attrait séduisant du café.

Que de chemin parcouru de Moulins-lès-Metz au gigantisme publicitaire américain !

Qui aurait pu prédire un tel destin à notre sirène bifide de Moulins-lès-Metz, joyau longtemps ignoré de notre commune ? Allez la découvrir au musée de la cour d'or !

<https://musee.eurometropolemetz.eu/>

Une réhabilitation matérielle s'impose afin que ce trésor médiéval retrouve la lumière et l'attention qu'il mérite, témoignage précieux de la richesse de notre patrimoine et de son message intemporel.

Recycler son sapin : un geste écologique adopté par la commune

Chaque année, 20 % des foyers français achètent un sapin naturel pour les fêtes de Noël. Plutôt que de le jeter avec les ordures ménagères ou en déchèterie, l'Eurométropole de Metz propose aux communes du territoire une opération de broyage des sapins.



Ce service de proximité permet aux habitants de déposer leur sapin dans un point de collecte défini par la commune. Une fois broyés, ces sapins sont réutilisés sous forme de paillage pour enrichir les espaces verts. Cette démarche contribue à la réduction des déchets tout en favorisant un recyclage local et écologique.

À Moulins-lès-Metz, cette initiative a rencontré un franc succès en 2024, avec 355 sapins collectés et broyés. Un grand merci aux habitants qui participent chaque année à cette action éco-responsable !

Laissez-vous transporter au fil de l'eau avec Metz'O

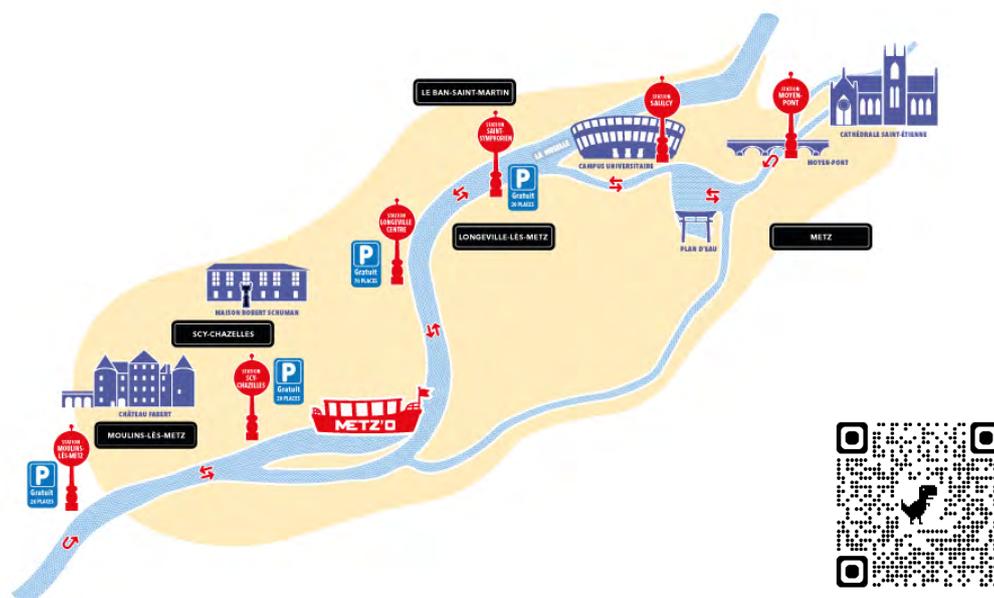
Les navettes fluviales sont de retour depuis le samedi 5 avril et jusqu'au 4 octobre 2025 ! Du lundi au samedi, de 7h30 à 20h, même les jours fériés, elles vous permettent de relier le centre-ville messin à Moulins-lès-Metz, Scy-Chazelles ou Longeville-lès-Metz avec un simple titre de transport du réseau LE MET'. Électriques, elles desservent 6 stations : Metz Moyen-Pont / Saulcy / Longeville St. Symphorien / Longeville-Centre / Scy-Chazelles / Moulins-lès-Metz.

Facilitez-vous l'accès au centre-ville et profitez des places de stationnement gratuites à proximité des arrêts : Longeville St. Symphorien, Longeville-Centre, Scy-Chazelles et Moulins-lès-Metz.

Les vélos et trottinettes sont également acceptés à bord. De plus, les pontons et bateaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le chiffre : 113

Le nombre total de places proposées par ce service. «Metz'O 1» direction Moulins-lès-Metz propose 75 places et «Metz'O 2» direction Longeville-lès-Metz, 28. 8 vélos en tout peuvent également être transportés.



Plus d'informations sur : <https://www.lemet.fr/metzo-la-navette-fluviale/>



Claude VIVENOT
Conciliateur de justice pour la commune de Moulins-lès-Metz

Un nouveau service de proximité : rencontre avec Claude VIVENOT, conciliateur de justice

Depuis peu, la commune de Moulins-lès-Metz accueille un nouveau service gratuit et accessible à tous : la conciliation de justice. À cette occasion, nous avons rencontré M. Claude VIVENOT, récemment nommé conciliateur de justice pour notre secteur.

GDM : M. VIVENOT, pouvez-vous vous présenter et nous expliquer en quoi consiste votre mission ?

CV : Je suis conciliateur de justice assermenté, et désormais en charge du secteur de Moulins-lès-Metz. Je remercie chaleureusement M. le Maire et son équipe pour leur accueil dans le cadre de cette nouvelle permanence.

Ma mission consiste à recevoir les personnes en conflit, les écouter et aider les partis à trouver une solution à leur litige, ensemble, un accord amiable. Je suis ce qu'on appelle le « premier maillon » du service public de la justice. La conciliation est strictement confidentielle, gratuite, sans formalités, et accessible à tous sur rendez-vous. Je ne rends pas de jugement, je ne prends pas parti : mon rôle est de créer un espace d'échange pour permettre aux deux parties de se mettre d'accord par le dialogue et la compréhension mutuelle.

GDM : Quels types de litiges pouvez-vous traiter ?

CV : La plupart des litiges que je traite concernent des montants inférieurs à 5 000 € : problèmes de voisinage, litiges entre propriétaires et locataires, conflits liés à la consommation, aux copropriétés ou encore aux prestations de services. Pour ces différends, une tentative de conciliation est d'ailleurs obligatoire avant toute

procédure judiciaire. Mais je suis bien entendu habilité à traiter des litiges pour des montants supérieurs à 5 000 €.

GDM : Comment s'organisent vos permanences en mairie ?

CV : Je suis présent le 1er et le 3e jeudi du mois, de 14h à 17h, en salle du Conseil. La prise de rendez-vous est obligatoire. Pour cela, il suffit d'envoyer un courrier à mon attention via la mairie, ou un mail comprenant vos coordonnées afin que je puisse vous recontacter. Les permanences sont ouvertes à tous, pas uniquement aux habitants de Moulins-lès-Metz.

GDM : Que faut-il préparer avant une séance de conciliation ?

CV : Il est essentiel d'apporter tous les justificatifs utiles : échanges écrits, devis, factures, relances, constat d'huissier... tout document permettant de mieux comprendre la situation. Généralement, une première rencontre permet de bien cerner le litige, et une seconde de mener la conciliation proprement dite.

GDM : Un dernier conseil pour éviter les litiges du quotidien ?

CV : Je dirais : appliquez ces trois règles simples mais efficaces : bon sens, équité et sagesse. Bien souvent, un conflit naît d'un malentendu ou d'un défaut de communication. Prendre le temps d'écouter et de chercher une solution équitable peut éviter bien des tensions.

Infos pratiques :

- Permanences en mairie de Moulins-lès-Metz : 1er et 3e jeudis du mois, de 14h à 17h

- Prise de rendez-vous : via la mairie ou par mail à M. Vivenot :

claud.vivenot@conciliateurdejustice.fr

- Gratuit, confidentiel et accessible à tous !

Plus d'informations sur le site internet :

<https://www.conciliateurs.fr/>



Pas de travaux sans autorisation !

Tout aménagement modifiant l'aspect extérieur d'une construction nécessite une autorisation auprès du service Urbanisme de la Ville.



Des modifications extérieures d'habitation (construction d'une extension ou d'une véranda, ravalement de façade même si la teinte est inchangée, mise en place d'abri de jardin, changement de fenêtres, remplacement de la toiture, construction ou remplacement de clôtures sur rue ou sur limite séparative...) sont encore trop souvent effectuées sans déclaration.

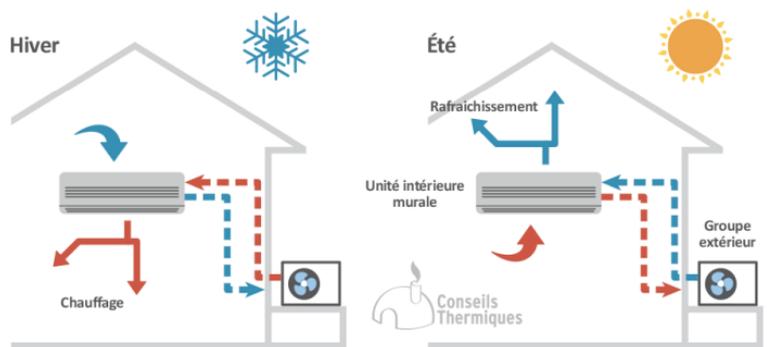
Il est rappelé qu'il est interdit de démolir, de construire ou de réaliser des aménagements extérieurs sur un bâtiment sans avoir auparavant obtenu l'autorisation de la Mairie, par le biais d'une déclaration préalable de travaux, d'un permis de démolir ou d'un permis de construire.

Cela permet de vérifier la conformité des travaux au regard du document d'urbanisme en vigueur régissant le bâti sur la commune.

Par ailleurs, toute création, modification ou réaménagement d'un établissement recevant du public, quel que soit sa taille, doit également faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie afin de vérifier la conformité des travaux avec les règles de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Et les pompes à chaleur (PAC) ?

L'installation d'une pompe à chaleur est soumise à autorisation et son implantation est interdite en façade sur rue ou en toiture sur rue. Cette installation pouvant être source de nuisances sonores, il est recommandé de s'assurer d'une mise en place à distance de vos voisins. Ces précautions pourraient vous éviter des problèmes de voisinage.



Petits rappels :

- Les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, les déclarations préalables de travaux, et même les certificats d'urbanisme peuvent depuis le 1er janvier 2022 être déposés par les particuliers et professionnels de manière dématérialisée sur le site <https://urbanisme.eurometropolemetz.eu/>



- Les personnes morales ont l'obligation depuis le 1er janvier 2025 de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme sur ce site

- La réalisation de travaux sans autorisation n'est pas sans risque. C'est une infraction passible de sanctions pénales ; cette situation peut également poser des difficultés lors de la vente d'un bien en cas de demande de certificat de conformité.

Le service Urbanisme de la Commune reste à la disposition des habitants pour obtenir plus de renseignements :

- par téléphone au 03 87 60 44 60
- par email à stephanie.wadel@moulins-les-metz.fr

AGENDA

PROCHAINEMENT

29 AVRIL - 20H

Conseil Municipal
Hôtel de Ville

8 MAI - 11H30

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945
Place du Souvenir Français

27 MAI - 20H

Conseil Municipal
Hôtel de Ville

29 MAI - 9H À 17H

La Moulinette du Sporting Club
Stade de foot Louis Armand

29 MAI

Vide-grenier des Francs Pêcheurs
Château Fabert + rue de la Mairie

7 ET 8 JUIN

Folies Ô Château
Château Fabert + place du Souvenir Français

14 JUIN

Nuit du volley
Gymnase Louis Armand

19 JUIN

Fête de la musique : concert de Mozaïk
Château Fabert

24 JUIN - 20H

Conseil Municipal
Hôtel de Ville

29 JUIN

Cérémonie du Souvenir Français
Place du Souvenir Français

5 AU 25 JUILLET

Moulins fête l'été
Espace Jules Verne

11 JUILLET - 20H

Danse et concert de musique irlandaise
Cour de l'école primaire Centre

14 SEPTEMBRE

Savoir vert et arbre des enfants
Parc Urbain des Trois Haies

30 SEPTEMBRE - 20H

Conseil Municipal
Hôtel de Ville

5 OCTOBRE

Marche pour Octobre Rose
Château Fabert

17, 18 ET 19 OCTOBRE

Exposition Photo Passion
Château Fabert

DU 20 AU 24 OCTOBRE

Accueil de loisirs des Ados
Espace Jules Verne

28 OCTOBRE - 20H

Conseil Municipal
Hôtel de Ville

ÉTAT CIVIL

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Peter HORN
Le 26 novembre 2024

Dominique MORNET
Le 23 décembre 2024

Jean-Marie HUMBERT
Le 25 décembre 2024

Louise CASTELLAZZI*
Le 01 janvier 2025

Irmgard SEYBOLD épouse
BOULANGER*
Le 02 janvier 2025

Jeanne MULLER veuve
OHLMANN*
Le 2 janvier 2025

Corinne CAUSIN-HOURBLIN
épouse MANGIONE
Le 3 janvier 2025

Maryannick HERVÉ épouse
BEGUE*
Le 4 janvier 2025

Jean-Claude VENTURINI
Le 6 janvier 2025

Emma ERBS veuve
MARTARELLO*
Le 8 janvier 2025

Alain FERSING
Le 14 janvier 2025

Antoine OHLEYER*
Le 15 janvier 2025

Françoise BABEL veuve
DYLÉWSKI
Le 15 janvier 2025

Micheline CARBONNEIL veuve
ARIZZI*
Le 20 janvier 2025

Marie OMINETTI veuve
SCHECK*
Le 21 janvier 2025

Claude BENDER
Le 4 février 2025

Hatice OZSAHAN
Le 6 février 2025

Jacqueline STRENTZ épouse
VERY
Le 7 février 2025

Claude GIRY*
Le 11 février 2025

Marguerite MUNSCH épouse
MARQUE
Le 12 février 2025

Francis CAPLIEZ
Le 14 février 2025

Claude SCHWINN
Le 16 février 2025

Alain HIRSCH
Le 17 février 2025

Paule JACQUEMIN veuve
FRANCESCHI*
Le 23 février 2025

Jeannine DIETZ épouse VOYAT
Le 5 mars 2025

Claude HAUSKNECHT
Le 5 mars 2025

Marie NIKES veuve DEGAND*
Le 6 mars 2025

Maurice VIGNERON
Le 6 mars 2025

Michel MONIN
Le 8 mars 2025

Stanislas WOS*
Le 9 mars 2025

* décédés au Home de Prévillle

CARNET ROSE ET BLEU

Makan BAH
Le 28 décembre 2024

Charlotte TRUDEL
Le 19 février 2025



INSCRIPTION AUX NOCES D'OR

Comme elle le fait chaque année, en octobre prochain, la municipalité recevra les couples fêtant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, leurs noces d'or, de diamant, de palissandre, de platine, d'albâtre, ou de chêne.

Cette manifestation, qui se veut avant tout conviviale, empreinte de chaleur humaine, aura lieu dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, à une date qui sera communiquée personnellement aux seuls couples dûment inscrits.

Pour l'inscription :

vous pouvez joindre le cabinet du Maire au :

03 87 60 37 96

ou remplir et retourner en Mairie le coupon ci-dessous.

M. et Mme :

Prénoms :

Mariés le :

Adresse :

.....

Téléphone :

e-mail :

souhaitent que leurs noces d'or, de diamant, de palissandre, de platine, d'albâtre ou de chêne soient célébrées en l'Hôtel de Ville.

NUMÉROS UTILES

SAMU
15

POMPIERS
18

POLICE
GENDARMERIE
17

VIOLENCE AUX
FEMMES
3919

ENFANCE
MALTRAITÉE
119

URGENCES

Service du médecin de garde

0 820 33 20 20

En cas de non réponse, appeler le 15.

UEM

03 87 34 45 45

Distribution d'eau potable

VEOLIA 09 69 32 35 54

Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz

03 72 60 60 40

ENGIE/GRDF

Urgence gaz naturel 0 800 47 33 33

Raccordement 09 69 36 35 34

PRATIQUE

Enlèvement des encombrants

03 87 20 10 00

Haganis-Service clients

03 87 34 64 60

www.haganis.fr

La Poste agence communale

13 Rue Jeanne d'Arc,

57160 Châtel-Saint-Germain

Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mardi, vendredi : 9h-13h30

Vos demandes de rendez-vous

A l'accueil de la Mairie-centre :

03 87 60 44 60

Par mail :

cabinet-du-maire@moulins-les-metz.fr

Par téléphone au cabinet du Maire :

03 87 60 37 96



Cake aux figues et amandes

INGRÉDIENTS (6 PARTS)

- 3 œufs
- 75 gr de sucre roux
- 125 gr de farine
- 125 gr de poudre d'amande
- 6 gr de levure chimique
- 1 yaourt
- 25 gr d'huile d'olive
- 1 c. à café d'extrait de vanille
- 4 grosses figues
- 10 gr d'amandes effilées

MATÉRIEL :

Moule à cake 24 x 11 cm

PRÉPARATION 10 MIN - CUISSON 35 MIN

- Préchauffer le four à 180°C
- Mélanger les œufs + le sucre roux
- Ajouter le yaourt + l'huile d'olive + la vanille et mélanger
- Ajouter la farine + la poudre d'amande + la levure et bien mélanger
- Verser la pâte dans un moule beurré et chemisé
- Enfoncer les figues coupées en morceaux dans la pâte et saupoudrer d'amandes effilées
- Mettre au four 35 minutes à 180°C
- Laisser refroidir et démouler

Et voilà, c'est prêt ! Pour plus de gourmandise, vous pouvez saupoudrer le dessus du cake avec du sucre glace ou de la poudre d'amande si vous le souhaitez.

BON APPÉTIT !



EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

Aucun élément n'a été transmis par les deux groupes politiques à la direction de la communication.



MOULINS *fête l'été* 2025

**Du 6 au 25
juillet 2025**

**SÉJOUR ADOS,
ANIMATIONS FAMILLES ET JEUNESSE**

CONTACT : 03 87 61 61 93
enfance.jeunesse@moulins-les-metz.fr